

AVIS AU BARREAU

COUR DU BANC DE LA REINE DU MANITOBA

Objet : Liste de triage des examens initiaux

Les causes sur la liste de triage des examens initiaux commenceront à être traitées en personne par M^{me} Angie Tkachuk, superviseure de la coordination de la Division de la famille, dans la salle d'audience 223 du palais de justice de Winnipeg, dès le mardi 23 juin 2020.

Nous rappelons aux parties et à leurs avocats de suivre le processus visant le triage des examens initiaux énoncé dans les Règles 70.24(16) à 70.24(21) de la Cour du Banc de la Reine.

Une partie voulant obtenir une conférence de triage doit déposer et signifier une demande de conférence de triage précisant la date d'examen initial, un certificat de conformité aux conditions préalables et un mémoire de triage, 14 jours avant la date proposée de triage des examens initiaux, à moins que les deux parties conviennent d'un délai de préavis plus court.

La partie intimée devra déposer et signifier un certificat de conformité aux conditions préalables et un mémoire de triage au plus tard à 14 h le mercredi avant la date de triage.

Le présent Avis modifie tout Avis précédemment délivré par le tribunal annonçant que la liste de triage des examens initiaux serait traitée par téléconférence.

Entrée en vigueur

Le présent Avis entre en vigueur immédiatement.

DÉLIVRÉ PAR :

« Original signé par la juge en chef adjointe Hatch »

Madame la juge Gwen B. Hatch
Juge en chef adjointe (Division de la famille)
(Manitoba)

DATE : Le 11 juin 2020